



Le Maire

MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 17 décembre 2012 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

Etaient présents :

Claudine FINE, Christine VALLA, Henri CROSASSO, Philippe MICHELON adjoints,
Emile FORM, Gilles PERLI, Josette PETER, Michel RICCI, Jean-Paul SALLE, Pierre SALLE

Excusé :

Hervé MOREAU ayant donné pouvoir à Emile FORM
Juliette SABATE ayant donné pouvoir à Josette PETER
Nadine FERRARI ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Le CASA est représenté dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

M. Philippe MICHELON a été élu secrétaire de séance.

Affaires financières

1) Budget « Commune » Décision Modificative n° 4

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget 2012 « Commune » et autorise le Maire à prendre toutes dispositions dans ce sens.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2) Budget « Eau » Décision Modificative n°2

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget 2012 « Eau » et autorise le Maire à prendre toutes dispositions dans ce sens.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3) Lotissement communal du pontet : Décision Modificative n° 1

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget 2012 « Lotissement communal du Pontet » et autorise le Maire à prendre toutes dispositions dans ce sens.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Serre Chevalier Vallée
du Lautaret à Briançon

Code Postal 05240 - Tél. 04.92.25.54.00 - Télécopieur 04.92.24.74.13
email : secretariatgeneral@lasallealpes.fr

.../...



4) DETR 2013 – Travaux église du Bez – 2^{ème} tranche : demande de subvention

Le Conseil Municipal accepte la réalisation de la 2^{ème} tranche des travaux de l'église du Bez pour un montant de 189 864 € HT, sollicite l'Etat au titre de la DETR 2013 à hauteur de 50 % de la dépense engagée et autorise M. le Maire à prendre toutes dispositions dans cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5) Indemnité de conseil du Receveur Municipal

La Commune demande le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983. Le Conseil municipal prend acte de l'acceptation du Receveur Municipal, accorde l'indemnité de conseil calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et attribue au receveur municipal ou au receveur par intérim, à hauteur de 100 % de l'indemnité à laquelle il a droit. Il est précisé que cette dépense est inscrite au budget.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6) OTISC – Approbation Budget Primitif 2013

Le Conseil Municipal accepte le budget prévisionnel 2013 de l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier, arrête la participation, versée sous forme de subvention, de la Commune de la Salle les Alpes à l'Office du Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier à 381 945 euros.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Administration Générale

7) Classement au titre des monuments historiques d'un objet appartenant à la Commune

M. Le Maire communique aux membres du Conseil Municipal qu'un calice fait à Grenoble en 1680-1682 n'a pas fait l'objet d'un classement au titre des Monuments Historiques. Le Conseil Municipal autorise le classement de l'objet susvisé au titre des Monuments Historiques, et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Urbanisme

8) M. et Mme Jean Claude BERNARDI : demande de remise de pénalités.

Le Conseil Municipal refuse la demande de remise gracieuse de pénalités pour retard de paiement des taxes d'urbanisme.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Patrimoine

9) Cession du bail commercial – restaurant « La Marotte »

Le Conseil Municipal annule et remplace la délibération n° 12.07.18 en date du 15 octobre portant sur le même objet, accepte la cession dudit bail commercial au profit de la SARL DAN ZYDEK, aux mêmes conditions que précédemment avec effet à partir du 25/10/2012 et maintient le loyer annuel à 2 602,21 Euros (loyer révisable au 1^{er}/01/2013).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Personnel

10) Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal crée un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe au 1/1/2013, et supprime corrélativement un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe au 31/12/2012.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11) Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Suite au départ d'un agent titulaire et afin de pourvoir assurer la continuité du service public, le Conseil Municipal crée un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Information - Questions diverses

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

Signature d'une convention entre la commune et le syndicat mixte d'électricité des Hautes Alpes (syme 05), représenté par M. Albert MOULLET, Président, pour la mise à disposition d'un bureau situé dans les locaux de la mairie pour un montant annuel de 2 000 €.

FIN DE LA SEANCE A 20H35

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole au public.

M. Henri MAJOLI exprime son mécontentement quant au coût de l'assainissement pratiqué par la SEERC. M. le Maire répond que la CCB est en cours de négociation avec le délégataire pour tenter de réduire le coût de l'assainissement au m3. Il précise que la CCB a passé un contrat de délégation de service public avec la SEERC en 2006 pour une durée de 25 ans.

 Le Maire
Jean FARDELLA